



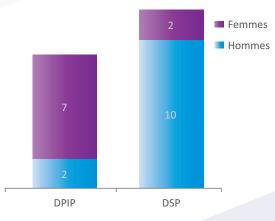


7º promotion de DPIP et DSP en formation d'adaptation

A retenir

- 21 stagiaires sont entrés en formation d'adaptation le 14 janvier 2019, pour une durée de 6 mois pour les 9 DPIP, et d'un an pour les 12 DSP.
- Parmi les DPIP, on compte 7 femmes et 1 homme, et au sein des DSP, 2 femmes et 10 hommes.
- ✓ Un âge moyen de 46,6 ans pour les DPIP et de 46,3 ans pour les DSP.
- ✓ Une ancienneté moyenne de 16,6 ans pour les DPIP et de 18 ans pour les DSP.
- La principale perspective professionnelle est de faire carrière dans le grade.

Graphique 1 : Répartition par sexe – Effectifs



Parmi les DPIP, on compte 7 femmes et 2 hommes, avec une moyenne d'âge de 46,6 ans. Concernant les DSP, on dénombre 10 hommes et 2 femmes, avec une moyenne d'âge de 46,3 ans. La plupart des stagiaires sont mariés et ont 1,8 enfant en moyenne.

Graphique 2 : Diplôme le plus élevé obtenu - Effectifs

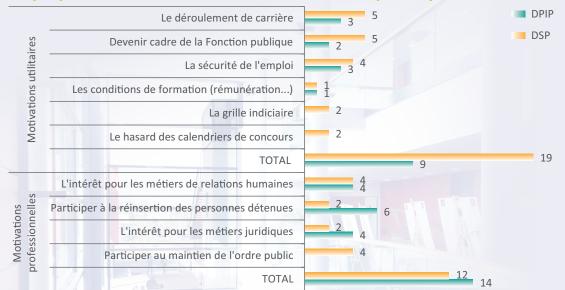




Les DPIP en formation d'adaptation sont tous diplômés du supérieur: 2 ont un Bac+2, 2 possèdent un Bac+3, trois personnes ont un Bac+4 et deux agents un Bac+5. A propos des DSP, 11 sont titulaires du baccalauréat. Parmi eux, deux possèdent un Bac+2, une personne a un Bac+3, une un Bac+4 et trois agents ont validé un Bac+5.

Un DSP a pour diplôme le plus élevé un CAP/BEP. En outre, les DSP ont légèrement plus d'expérience dans l'administration pénitentiaire que les DPIP avec 18 ans d'ancienneté en moyenne contre 16,6 ans pour ces derniers.

Graphique 3 : Motivations à devenir DPIP ou DSP (3 réponses possibles) – Citations

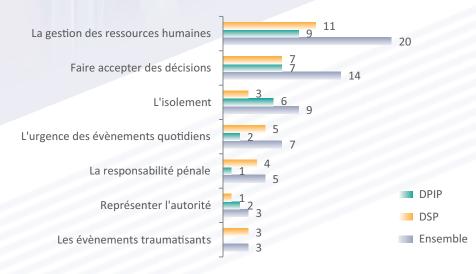


Les motivations des agents DPIP et DSP entrés en formation d'adaptation sont diverses et variées. On compte quasiment autant de motivations utilitaires que professionnelles.

Les motivations utilitaires, à savoir le déroulement de carrière, le fait de devenir cadre de la fonction publique, la sécurité de l'emploi, les conditions de formation, la grille indiciaire et le hasard des calendriers de concours sont mentionnés 28 fois au total. Les motivations professionnelles comptabilisent quant à elles 26 citations.

Une observation plus fine de ces résultats indique que les motivations utilitaires sont davantage prisées par les DSP (19 citations), tandis que les DPIP ont principalement mentionné des motivations professionnelles (14 citations).

Graphique 4 : Difficultés supposées du métier (3 réponses possibles) – Citations



La première difficulté du métier évoquée par les agents concerne la gestion des ressources humaines (20 citations). La difficulté de faire accepter des décisions apparait en deuxième position, à nombre de citations égal de la part des DPIP et des DSP (7). L'isolement a été mentionné par 6 DPIP et 3

L'urgence des évènements quotidiens, la responsabilité pénale, le fait de représenter l'autorité et les évènements traumatisants ont également été relevés en tant que difficultés du métier.

Par ailleurs, les attentes envers la formation sont multiples. Elles s'orientent principalement vers le positionnement professionnel et le management. Les agents aimeraient également avoir des informations sur les outils de communication, la gestion budgétaire et la gestion de conflits.

En outre, la principale perspective professionnelle des agents est de faire carrière dans le grade de DPIP ou de DSP.

7º promotion de DPIP et DSP en formation d'adaptation

OBSERVATOIRE DE LA FORMATION POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS:

http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php Responsable observatoire: laurent.gras@justice.fr Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr cecilia.lagarde@justice.fr

Directeur de la publication : Christophe Millescamps - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOL

Rédaction : Laurent GRAS, Pauline CASTAING, Cécilia LAGARDE

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

